

RENOPERF - Organismes de formation, formateurs :

FEEBAT répond à vos questions

5^{ème} questions-réponses du 19/09/2025 – **Complété le 1/10/2025 sur QUALIFELEC en page 3**

Rappel : les autres questions-réponses sont accessibles [ici](#)

Les questions hors responsabilité de FEEBAT, reprises dans ce document, seront remontées aux acteurs concernés.

Offre et supports de formation

Argumentaire pour la formation "bouquet travaux »

Voir pages 3 et 4

Contenus de formation

Nous allons remonter les questions suivantes :

- *Des OF agréés sur les formations Emetteurs et Chaudières souhaitent les dispenser en présentiel ou distanciel avec formateur et non en e-learning. Peuvent-ils avoir accès aux contenus des formations RENOPERF en e-learning pour s'en inspirer pour leurs supports avec formateur ?*

Sujets hors responsabilité de FEEBAT

Qualification RGE des professionnels – Réponses de QUALIBAT

Validité de l'attestation de QCM RGE généraliste actuel (« QCM RENOVE ») - Situations pour la période de transition uniquement :

- Demande de dossier avant le 1/10/2025 (démarche engagée) → Réception de dossier avant le 1/10 → passage en commission après le 1/10 → **QCM RGE généraliste* passé avant le 1/10 valable**
- Demande de dossier avant le 1/10/2025 (démarche engagée) → réception de dossier après le 1/10 → passage en commission après le 1/10 → **QCM RGE généraliste passé avant le 1/10 reste valable (CGV valables 1 an) et utilisable jusqu'au 30/09/2026**
*(précédé le cas échéant d'une formation FEEBAT RENOVE)

Pour les qualifications soufflage en ITI, une formation de 2 jours est demandée par QUALIBAT en plus de la réussite du QCM RGE. La formation RENOPERF ITI remplacera-t-elle cette formation soufflage ?

La formation Soufflage est une exigence métier. Cette exigence est maintenue.

Pour une qualification ventilation, une formation métier est-elle requise (autre que RENOPERF) ?

Il n'y a pas d'exigence précise de formation spécifique Ventilation, c'est l'expérience métier qui est prise en compte.

Pour Eco Artisans et les Pros de la performance énergétique, les nouveaux QCM RGE Transverse + Bouquet de Travaux suffisent-ils ? Ou faut-il les QCM RGE Transverse et par catégories de travaux ?

L'accès à Eco Artisan demande un métier, et l'accès aux Pros de la performance énergétique demande la catégorie de travaux. Il faut donc la preuve des connaissances transverses + la preuve des connaissances par catégories de travaux concernées par la demande de ces signes.

Qualification RGE des professionnels – Réponse de QUALIT'ENR

Validité de l'attestation de QCM RGE généraliste actuel (« QCM RENOVE »)

Suite aux évolutions en matière de réglementation concernant les formations des référents techniques RGE, **les exigences de compétences requises pour les référents techniques des entreprises souhaitant obtenir ou renouveler le label RGE** pour les catégories de travaux liées à l'efficacité énergétique **évoluent**.

Chauffage + et Ventilation + sont nos seules qualifications concernées par les évolutions réglementaires des arrêtés du 1er décembre 2015 et du 19 décembre 2014.

Détail sur les critères qui évoluent :

Présence d'un référent technique (et justification des compétences d'un nouveau référent) pour Chauffage + et Ventilation +

Dès le 1er octobre 2025, l'actuelle formation d'une durée de trois jours devient :

- une **formation transverse** d'une journée **commune à toutes les catégories de travaux**
- ET**
- une **formation spécifique** de maximum une journée **liée à la catégorie de travaux concernée par la demande de qualification**.

>> Cette **évolution** est **applicable dès le 1er octobre 2025**.

Pour toute demande de qualification Chauffage + et/ou Ventilation + déposée avant le 1er octobre 2025, l'entreprise justifie la réussite du responsable technique au contrôle de maîtrise des connaissances généralistes (QCM en vigueur avant le 1er octobre 2025) réalisé à l'issue d'une formation généraliste "Rénove" agréée ou formation Qualifioul agréée, réalisée entre le 1er janvier 2015 et le 30 septembre 2025 par un organisme agréé (note minimale de 24/30 au QCM). Ce contrôle de maîtrise des connaissances généralistes peut avoir été réalisé sans formation préalable.

Pour toute demande de qualification Chauffage + et/ou Ventilation + déposée à partir du 1er octobre 2025, l'entreprise justifie de la réussite du responsable technique au contrôle de maîtrise des connaissances généralistes (QCM en vigueur avant le 1er octobre 2025) ou de la réussite du responsable technique au contrôle de maîtrise des connaissances dans le domaine transverse (QCM en vigueur à partir du 1er octobre 2025). De plus, l'entreprise justifie de la réussite du responsable technique au contrôle de maîtrise des connaissances dans le domaine spécifique à la catégorie de travaux (QCM en vigueur à partir du 1er octobre 2025)*.

En pratique, la manière dont les compétences du référent technique sont vérifiées pour les demandes de qualification Chauffage + ou Ventilation + **dépend de la date à laquelle la demande est reçue et enregistrée**.

Les règles varient selon que le dossier a été accusé réception avant OU après le 1er octobre 2025

Instruction des demandes de qualification Chauffage + et Ventilation +

- Toutes les **demandes de qualification reçues jusqu'au 30 septembre 2025** (date d'accusé réception de la demande) seront **instruites selon les exigences applicables avant le 1er octobre 2025**.
- Toutes les **demandes de qualification reçues à partir du 1er octobre 2025** (date d'accusé réception de la demande) seront **instruites selon les nouvelles exigences**.

Bon à savoir :

Les personnes déjà identifiées comme référents techniques, avant le 1er octobre 2025, conservent leur statut de référent technique à condition qu'il y ait une continuité entre les cycles de qualification.

Toute entreprise ayant déjà justifié les compétences d'un référent technique au contrôle de maîtrise des connaissances généraliste (QCM en vigueur avant le 1er octobre 2025) ou au contrôle de maîtrise des connaissances dans le domaine transverse (QCM en vigueur à partir du 1er octobre 2025) pour une des deux qualifications (Chauffage+ ou Ventilation+) qui demanderait l'autre qualification, devra justifier de la réussite au contrôle de maîtrise des connaissances dans le domaine spécifique à la catégorie de travaux concerné

[A lire également ici](#)

Qualification RGE des professionnels – Réponse de QUALIFELEC

Evolution des connaissances RGE performance énergétique attendues au 1^{er} octobre 2025 selon le type de dossier

Voir page suivante

Complément

Complément

Evolution des connaissances RGE performance énergétique au 1^{er} octobre 2025

TYPE DE DOSSIER	REGLES	CHOIX	CONDITIONS	PREUVES DE COMPETENCES
DOSSIER INITIAL	Commandé après le 01/10/2025	/	/	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE si l'entreprise ne détient pas déjà une autre qualification sur la catégorie de travaux visée
	Commandé avant le 01/10/2025 et Réceptionné et/ou validé après le 01/10/2025	2 solutions	Dossier moins 1 an Dossier plus 1 an (= dossier initial post 1 ^{er} octobre 2025)	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE si l'entreprise ne détient pas déjà une autre qualification sur la catégorie de travaux visée
DOSSIER DE RENOUELEMENT	Renouvelé avant date d'échéance	/	/	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025)
	Non renouvelé avant date d'échéance	2 solutions	Dossier reçu avant la date d'échéance de qualification Non reçu avant la date d'échéance de qualification (= cas du dossier initial post 1 ^{er} octobre 2025)	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE si l'entreprise ne détient pas déjà une autre qualification sur la catégorie de travaux visée

TYPE DE DOSSIER	REGLES	CHOIX	CONDITIONS	PREUVES DE COMPETENCES
DOSSIER MODIFICATION en vue de l'obtention de la mention RGE ou PRGE (sur la base d'une qualification métier)	Commandé après le 01/10/2025	/	/	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE
	Commandé avant le 01/10/2025 et Réceptionné et/ou validé après le 01/10/2025	2 solutions	Dossier moins 1 an Dossier plus 1 an (= cas du dossier initial post 1 ^{er} octobre 2025)	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE si l'entreprise ne détient pas déjà une autre qualification sur la catégorie de travaux visée
DEMANDE AJOUT DE CATEGORIE DE TRAVAUX SUR MENTION RGE EXISTANTE (demande portant sur une nouvelle catégorie de travaux par rapport à celles déjà détenues)	Demande effectuée après le 01/10/2025	/	/	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE
	Demande effectuée avant le 01/10/2025 et Réceptionné et/ou validé après le 01/10/2025	2 solutions	Dossier moins d'1 an Dossier plus d'1 an (= cas du dossier initial post 1 ^{er} octobre 2025)	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE

TYPE DE DOSSIER	REGLES	CHOIX	CONDITIONS	PREUVES DE COMPETENCES
DOSSIER ANNUEL (suivi au cours du cycle de qualification)	En cours de qualification	3 solutions	Dossier validé avant la date d'échéance annuelle Dossier annuel validé dans le délai de 4 mois de suspension	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) DOSSIER INITIAL QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE si l'entreprise ne détient pas déjà une autre qualification sur la catégorie de travaux visée
			Dossier annuel non validé dans le délai de 4 mois de suspension (= cas du dossier initial post 1 ^{er} octobre 2025)	
DOSSIER EN VUE DE RECONDUCTION DE LA MENTION PROBATOIRE	/	2 solutions	Dossier reçu avant la date d'échéance de la mention	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025)
			Dossier reçu après la date d'échéance de la mention	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE
			Précision : nouvelle demande de mention probatoire après un délai de carence (PR/0019)	QCM GENERALISTE (antérieur au 1 ^{er} octobre 2025) OU QCM TRANSVERSE (à partir du 1 ^{er} octobre) + QCM SPECIFIQUE POUR LA CATEGORIE CONCERNEE

L'attestation de réussite au QCM Généraliste, délivrée avant le 1^{er} octobre 2025, peut avoir été obtenue dans le cadre du programme FEEBAT RENOVE

Après le 1^{er} octobre 2025 :

- L'attestation de réussite au QCM Transverse peut être obtenu dans le cadre du programme FEEBAT des formations RENOPERF Transverse – Clés d'une rénovation énergétique de qualité
- L'attestation de réussite au QCM Spécifique pour la catégorie de travaux Radiateurs électriques, dont régulation peut être obtenu dans le cadre du programme FEEBAT RENOPERF Mise en œuvre d'émetteurs électriques performants et régulation associée dans des bâtiments existants
- L'attestation de réussite au QCM Spécifique pour la catégorie de travaux Ventilation mécanique peut être obtenu dans le cadre du programme FEEBAT RENOPERF Mise en œuvre des systèmes de ventilation dans des bâtiments existants

Argumentaire pour la formation "bouquet travaux" :

**RENO
PERF** Formation Bouquet de travaux : quelles cibles ?
LES CLÉS D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE QUALITÉ

Catégories de travaux du contrôle de connaissances à préparer	Formations préparant au contrôle de connaissances RGE
17. Équipements et matériaux au titre de la réalisation d'un bouquet de travaux permettant de limiter la consommation d'énergie du logement	Offre de rénovation énergétique en bouquet de travaux



Cible première : les entreprises souhaitant obtenir une certification Rénovation énergétique globale
CERTIBAT ou **CERQUAL**


Rénovation énergétique
<https://www.certibat.fr/offres/renovation-energetique-rge/>


RGE CERTI RENO
PAR QUALITEL CERTIFICATION
[Lien vers le référentiel](#)

→ Prépare au QCM RGE spécifique Catégorie 17 →

Contrôle des connaissances spécifique RGE
défini par arrêté du 1er décembre 2015 modifié

Webinaire OF habilités RENOPERF – 12 septembre 2025 – **Confidentiel** – Diffusion de la responsabilité de FEEBAT

Voir connaissances spécifiques attendues page suivante

**RENO
PERF** Formation Bouquet de travaux : quelles cibles ?
LES CLÉS D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE QUALITÉ

Catégories de travaux du contrôle de connaissances à préparer	Formations préparant au contrôle de connaissances RGE
17. Équipements et matériaux au titre de la réalisation d'un bouquet de travaux permettant de limiter la consommation d'énergie du logement	Offre de rénovation énergétique en bouquet de travaux



Autre cible : peut intéresser les entreprises qui souhaitent se former pour proposer des offres multi-lots, seule ou en groupement, en réalisant tout ou partie des travaux

- Le QCM RGE correspondant (catégorie 17), s'il est passé à l'issue de la formation, ne sera pas valable pour les signes RGE des autres catégories (ITI, ventilation, ...) ni pour les qualifications 86 de QUALIBAT (Eco Artisan, Pros de la performance énergétique...)
- Si l'entreprise souhaite accéder à ces signes RGE, elle devra justifier de la réussite des QCM RGE correspondants aux catégories de travaux qu'elle souhaite réaliser

Webinaire OF habilités RENOPERF – 12 septembre 2025 – **Confidentiel** – Diffusion de la responsabilité de FEEBAT

RENO PERF Formation Bouquet de travaux : pourquoi 2 jours versus 1 jour dans la réglementation ?

Catégories de travaux du contrôle de connaissances à préparer	Formations préparant au contrôle de connaissances RGE
17. Equipements et matériaux au titre de la réalisation d'un bouquet de travaux permettant de limiter la consommation d'énergie du logement	Offre de rénovation énergétique en bouquet de travaux

Parce que :

- Plusieurs niveaux de rénovation énergétique sont à maîtriser jusqu'à la rénovation performante globale
- Les missions des entreprises sont nombreuses
- Les modèles d'organisation sont multiples
- Les outils à maîtriser sont complexes et nombreux (audit énergétique...)



FEEBAT étudiera la conception d'une formation en 1 jour probablement avec des pré-requis

RENO PERF Les connaissances spécifiques pour le bouquet de travaux selon l'évolution réglementaire de mars 2025



Comprendre

Les enjeux d'une offre en bouquet de travaux au regard des différents niveaux de rénovation énergétique visés et signes de qualités associés, de leur définition réglementaire et de leurs exigences ; des qualifications, certifications et exigences associées ; les différents audits et leurs enjeux et leur utilisation en fonction du projet de rénovation.



Savoir

Identifier les rôles et missions de l'entreprise et de ses intervenants, les responsabilités et assurances associées, les points de vigilance et les interfaces entre lots ; anticiper les problématiques de coordination de chantier, d'ordonnancement et d'interaction entre lots.

Recueillir et analyser les besoins clients dans le but de proposer une offre en bouquet de travaux, analyser et exploiter un audit énergétique, analyser les besoins couverts et non couverts par rapport aux recommandations de l'audit.

Réaliser une proposition technique et financière globale intégrant les interfaces entre lots, la coordination de chantier, les travaux induits ; mettre à jour de l'évaluation énergétique en cohérence avec les propositions de travaux avec la vérification de l'atteinte des objectifs, le planning et le phasage de travaux.

Présenter et argumenter ses choix techniques et économiques en intégrant les aides financières selon la situation et le revenu fiscal du client, avec un plan de financement, et des choix techniques et économiques du scénario de travaux choisi et de son éventuel séquençage dans le temps.